

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DeLaval Acid

EU3059

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 29-avr.-2014

Date de révision :
03-avr.-2026

Numéro de révision: 1.5

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DeLaval Acid
UFI: G250-008E-S004-VH7K

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Agents de nettoyage, acides
Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacteur le fabricant Fournisseur
DeLaval N.V. France: DeLaval
Industriepark-Drongen 10 Omega Parc Bat. 5
Gent 3 Bd Jean Moulin - CS40504
Belgium 78997 Elancourt
Tel. +32 9 280 91 21 France
Email MSDS.EU@delaval.com Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Corrosion/irritation cutanée

Catégorie 2. (H315)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2. (H319)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3. (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008



Mention d'avertissement

ATTENTION

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) ($\geq 0.1\%$)

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) ($\geq 0.1\%$)

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
Acide sulfamique 5329-14-6	226-218-8	60 - 70	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-	01-2119488633-28
Fatty Alcohol Alkoxylate 61725-89-1	612-360-1	1 - 2	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam 1 (H318)	-	-	-	02-2119552440-48

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
Acide sulfamique 5329-14-6	2065 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rat)	Aucune donnée disponible

Rat (rat)

Informations supplémentaires

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0.1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

4. PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours.**

Conseils généraux	Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Contact oculaire	Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Ingestion	Consulter immédiatement un médecin. Transporter à l'écart de toute exposition, maintenir en position couchée. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
Effets retardés	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec, Dioxyde de carbone (CO ₂), Jet d'eau, Mousse résistant à l'alcool
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.
--	---

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers	Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.
---	---

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles	Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Autres informations	Voir Section 12 pour plus d'informations
Conseils à destination des	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle.

secouristes.

Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Manipulation**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage**

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Éviter une exposition directe au soleil.

Classe de stockage (Allemagne)

10 - 13

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Scénario d'exposition**

Sans objet

Autres recommandations

Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	UE	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Silice 7631-86-9		TWA: 4 mg/m ³		TWA: 0.1 mg/m ³	
Nom chimique	Danemark	Estonie	Finlande	France	Allemagne
Silice 7631-86-9		TWA: 2 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³		TWA: 0.5 mg/m ³ Peak: 4 mg/m ³
Acide citrique 77-92-9	3 mg/m ³				TWA: 2 mg/m ³ Peak: 4 mg/m ³
Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie	Lettonie	Lituanie
Sulfate de Sodium 7757-82-6				AER (8 stunden): 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³
Silice 7631-86-9		TWA: 6 mg/m ³ TWA: 2.4 mg/m ³ STEL: 18 mg/m ³ STEL: 7.2 mg/m ³		AER (8 stunden): 1 mg/m ³	
Nom chimique	Pays-Bas	Norvège	Pologne	Portugal	Espagne
Silice 7631-86-9		TWA: 1.5 mg/m ³			
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Union européenne	
Silice 7631-86-9		TWA: 4 mg/m ³	TWA: 2.4 mg/m ³ TWA: 6 mg/m ³		
Acide citrique 77-92-9		STEL: 4 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³			

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible
Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux
Protection de la peau

lunettes de sécurité avec protections latérales.
Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique.
Bottes.

Protection des mains
Protection respiratoire

Gants nitrile
En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Poudre

Aspect

Blanc

Odeur

Aucune information disponible

Seuil olfactif

Aucune information disponible

Propriété

Point de fusion/point de congélation

Point/intervalle de fusion

Point/intervalle d'ébullition

Inflammabilité

Limite supérieure d'inflammabilité:

Limite supérieure d'explosivité

Limite inférieure d'inflammabilité

Limite inférieure d'explosivité

Point d'éclair

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition

pH

Viscosité cinématique

Hydrosolubilité

Valeurs

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

2 (1% solution)

Aucune donnée disponible

Mélange : soluble

Dioxyde de silicium Numéro CAS 7631-86-9 (nanoforme) :

Hydrosolubilité > 1 mg/L

Vitesse de dissolution Faible

Aucune donnée disponible

Dioxyde de silicium Numéro CAS 7631-86-9 (nanoforme) :

Sans objet

Stabilité de dispersion : Faible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Solubilité dans d'autres solvants

Coefficient de partage : n-octanol/eau

Pression de vapeur

Densité

Densité relative

Densité de vapeur

Caractéristiques des particules

Substance

nanoforme

Dioxyde de silicium Numéro CAS 7631-86-9 (nanoforme)

La substance est constituée d'agglomérats composés d'agrégats faiblement liés, eux-mêmes constitués de particules constitutives fusionnées de manière irréversible. Ceux-ci ne se présentent pas sous forme de particules isolées Évaluation : selon le règlement REACH EC 1907/2006 Le dioxyde de silicium contient des nanoformes

Distribution granulométrique

2,5 - 50 nm (d50)

Teneur en poussière

Éviter la formation de poussières

Forme

Sphéroïdal

Cristallinité
Traitement de surface / Revêtements

Amorphe
Non

9.2. Autres informations

Viscosité

Aucune donnée disponible

Masse volumique apparente

1.2 - 1.4

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Possibilité de réactions dangereuses

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. Pour éviter toute décomposition thermique, ne pas surchauffer. Variations extrêmes de température et lumière du jour directe.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Incompatible avec les acides et bases fortes, Incompatible avec les agents comburants

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Inhalation

Aucune information disponible.

Contact oculaire

Aucune information disponible.

Contact avec la peau

Aucune information disponible.

Ingestion

Aucune information disponible.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Acide sulfamique	2065 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rat)	No data available

Rat (rat)

Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).

11.2.2. Autres informations

Aucun(e)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Effets d'écotoxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Acide sulfamique	EC50 (72 u) : 48 mg/l (Desmodesmus subspicatus)	LC ₅₀ , 96 heures : 70.3 mg/l, Pimephales promelas		EC ₅₀ : 71.6 mg/kg, Daphnia magna
Fatty Alcohol Alkoxylate		LC ₅₀ , 96 heures : >1-10 mg/l, Leuciscus idus	EC10, : >1000 mg/l, Activated sludge	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennesCe produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés Éliminer conformément aux réglementations locales.

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application
Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG/IMO**

14.1 N° ONU	2967
14.2 Nom d'expédition	2967 - Sulfamic acid mixture
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	2967
14.2 Nom d'expédition	2967 - Sulfamic acid Mixture
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	Aucune information disponible
14.2 Nom d'expédition	Aucune information disponible
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Aucune information disponible
14.4 Groupe d'emballage	Aucune information disponible
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Déclaration des ingrédients selon la norme 648/2004/CE agents de surface non ioniques < 5%

Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1 (auto-classification)

Législations de l'UE

Reg.1907/2006 (REACH)
Reg. 878/2020 amending REACH Annex II
Reg.1272/2008 on classification, packaging and labeling of substances and mixtures
Reg. 2018/1480/CE (ATP 13 CLP)
Dir. 98/24/CE
Dir. 2000/39/CE (OEL)
Dir. 2008/98/EC (on waste)
Reg. 649/2012/CE (PIC)
Reg. 648/2004/CE (Detergents)

Inventaires internationaux

Tous les composants du produit figurent sur les listes d'inventaire suivantes: Aucune information disponible.

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende des abréviations et des acronymes

Skin Irrit. : Skin irritation

Eye Irrit. : Eye irritation

Eye Dam. : Eye Damage

Aquatic Chronic - Aquatic Chronic Toxicity

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification des risques pour la santé humaine, physiques et chimiques et des dangers environnementaux a été dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et, le cas échéant, de données d'essai.

Principales références de la littérature et sources de donnéeswww.ChemADVISOR.com/**Date de préparation** 29-avr.-2014**Date de révision :** 03-avr.-2026**Numéro de révision:** 1.5**Remarque sur la révision:****Motif de la révision** Section de mise à jour : 9 (Dioxyde de silicium: nanoforme)**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité